

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 18 Décembre 2015

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 Décembre 2015 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 18 Décembre 2015 à 19H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET - LE CALVEZ - PELLERIN - SAINT VAL
Mrs. COCHELIN - FOUGEROL – LEHR - MARC

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

M. CHEVRON pouvoir à M. LEHR
M. FAUVEAU pouvoir à M. FOUGEROL
Mme WYZLIC pouvoir à Mme LE CALVEZ
Mme MOROY pouvoir à Mme SAINT VAL

Absents excusés :

Mme FOURE
Mme GIROUD
M. COMBE

Préambule : Présentation au Conseil Municipal du dispositif « Participation citoyenne » par Monsieur le Sous-Préfet de Dreux, et Madame la Commissaire de Dreux.

Cadre général

Pour 66 millions de français, 100 000 gendarmes et un peu plus de 60 000 policiers assurent la sécurité des citoyens, ce qui représente un policier ou gendarme pour 4 000 personnes.

Afin d'assurer une meilleure surveillance, Monsieur le sous-Préfet propose la mise en place de la démarche citoyenne sur notre commune qui consiste à ce que des citoyens volontaires informent les forces de sécurité s'ils étaient témoins de faits répréhensibles ou de comportements suspects.

Le but est d'informer les services de police, ce n'est en aucun cas de la délation, ni la mise en place de quelconque milices.

La sécurité est l'affaire de tous.

4 étapes

1/ délibération du Conseil Municipal approuvant cette démarche et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec les différents services de l'Etat.

2/ Organisation d'une réunion publique et recherche de personnes volontaires.

3/ **signature de la Convention** entre Monsieur le Maire, Madame la Commissaire de police, Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Procureur de la République.

4/ Mise en place de la démarche et installation de **panneaux** aux entrées et sorties de la commune « Participation citoyenne ».

Choix des participants (10-12 participants)

Les volontaires se feront connaître en mairie, la liste des personnes sera communiquée aux services de l'Etat pour validation.

Situation de Sainte Gemme Moronval

Stabilité du 1^{er} janvier 2014 au 18 décembre 2015

2014	2015
26 faits déclarés	28 faits déclarés
7 cambriolages	7 cambriolages

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU VENDREDI 06 NOVEMBRE 2015 :

Pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation de certaines écritures comptables, notamment la vente des terrains au lieudit les pâtures et les tiers, la vente du fourgon ainsi que le passage de comptes provisoires lors de la réalisation de la sente et des travaux de la route du vallon au compte définitif, les 2 chantiers étant terminés. Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

Recettes d'investissements :		
041 – 2033		+ 3 704 €
024		+ 1 800 €
	Total →	5 504 €
Dépenses d'investissement		
041 – 2152		+ 3 704 €
2183		+ 1 800 €
	Total →	5 504 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la décision modificative n° 1 du budget Commune en procédant aux écritures ci-dessus :

II) : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET EAU 2015 :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil Municipal du 9 novembre 2012, il avait été décidé d'étaler l'indemnité de renégociation de l'emprunt dexia sur 10 ans soit 2800€ par an. En 2014 cet étalement a été omis. Il est donc nécessaire de régulariser cette omission et de procéder à la dotation 2015. Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

Recettes d'investissements :		
040 – 4817		+ 5 600 €
10 – 10222		- 5 600 €
Recettes de fonctionnement		
70128		+ 5 600 €
Dépenses de fonctionnement		
042 – 6865		+ 5 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la décision modificative n° 1 du budget eau en procédant aux écritures ci-dessus :

III) : APPROBATION DU PLU :

Le dossier de révision du PLU arrive à sa fin.

Suite à l'enquête publique, quelques corrections ont été portées.

Le PLU définitif était consultable par les conseillers municipaux en mairie afin de pouvoir l'approuver lors du conseil municipal du Vendredi 18 Décembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve la révision du PLU.

IV) : INVESTISSEMENTS 2016 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur propose au Conseil Municipal de réaliser et de demander des subventions au titre du FDAIC et des amendes de police pour les travaux suivants :

- Aménagement de voirie 2 ème tranche route d'Ecluzelles : la société EIFFAGE a été retenue par délibération du 17 Juillet 2015 pour la réalisation de la tranche ferme faite en 2015 qui était d'un montant de 123 079,40 € HT, la deuxième tranche d'un montant de 84 537,20 € HT est conditionnée aux demandes de subventions 2016.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser cette deuxième tranche de travaux et de demander les subventions pour celle-ci.
- Aménagement de voirie chemin de Bellevue par délibération du 5 Juin 2015, la société MUSCI a été retenue pour un montant de 9 508,00 € HT.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux et de demander les subventions.
- Aménagement de voirie Lotissement « Le Clos Maillard » : par délibération en date du 5 Septembre 2014, l'entreprise MUSCI a été retenue pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 29 404,00 € HT.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux et de demander les subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve la réalisation de ces travaux en 2016 et autorise Monsieur le Maire à demander toutes subventions, notamment au titre du FDAIC et des amendes de police.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de changer la clôture de l'école, celle-ci serait de 1,80 m de hauteur, en treillis soudé couleur RAL 3004 et présente 3 devis :

	Sans soubassement	Avec soubassement
- Société « Julien LEGAULT »	10 101,90 € HT	13 620,20 € HT
- Société « DIRICKX »	10 987,50 € HT	14 357,00 € HT
- Société « ABREU »	14 994,00 € HT	15 912,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, retient la réalisation d'une clôture sans soubassement et retient la société « DIRICKX », mieux disante pour un montant de 10 987,50 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le changement en 2016 de 6 ordinateurs à l'école qui sont obsolètes.

La société qui assure la maintenance nous propose un devis d'un montant de 4 180,14 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le changement des 6 ordinateurs de l'école par la société A2K informatique pour un montant de 4 180,14 € HT.

V) : APPROBATION DES TRANSFERTS DE CHARGES :

Suite au Conseil Communautaire du Lundi 14 Décembre 2015, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver, de nouveau, les Transferts de Charges suite à des corrections portées lors du dernier Conseil Communautaire concernant l'assainissement, les transports scolaires et les divers transferts de charge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve, de nouveau, les Transferts de Charges entre les communes concernées et l'Agglomération du Pays de Dreux.

VI) : ENTRETIEN PROFESSIONNEL – APPROBATION DES MODELES DE FEUILLES D'EVALUATION DU PERSONNEL :

Dans le cadre des entretiens de fin d'année avec le Personnel, le Centre de Gestion demande aux communes la mise en place d'une nouvelle procédure pour réaliser ses entretiens et que le Conseil Municipal valide les critères d'évaluation du Personnel.

Monsieur le Maire présente les fiches d'évaluation, la fiche de poste et les critères d'évaluation pour validation par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide les feuilles d'évaluation et de critères dans le cadre des entretiens de fin d'année avec le personnel.

VII) : CONVENTION VENTE D'EAU – AVENANT n° 1 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau en gros entre la ville de Dreux et la commune de Sainte Gemme Moronval.

Le montant du m³ proposé est de 0.8826 € le m³ à partir du 3 Février 2016, soit une baisse de 10 centimes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n° 1 qui fixe le prix de l'eau à 0,8826 € le m³ au 3 Février 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de Dreux.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la sente piétonne ont été définitivement réceptionnés ainsi que la première tranche des travaux route d'Ecluzelles.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part de l'acquisition de nouveaux panneaux électoraux.

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le Samedi 9 Janvier 2016 à 16h00 à la Maison de la Culture.

AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX :

Monsieur le Maire expose les ordres du jour des conseils communautaires des 23 Novembre et 14 Décembre 2015.

TOUR DE TABLE :

Mme PELLERIN informe que l'Odyssée fêtera ses 10 ans aux mois de Février et Mars. Du 1^{er} au 5 Mars 2016, l'inscription sera gratuite à la médiathèque et différents évènements auront lieu.

Madame PELLERIN informe que le 2^{ème} concours de dictée aura lieu le Dimanche 24 Janvier 2016 à 15h00 à la Maison de la Culture.

Mme LE CALVEZ informe qu'une place handicapée sur deux est bien respectée à l'école et qu'une personne stationne toujours devant le portillon. Il faudrait prévoir une peinture zébrée.

Mme SAINT VAL nous fait part de sa réunion de la commission enfance.

Monsieur FOUGEROL informe que le dos d'âne et le « STOP » rue Michel Sicot ne sont pas toujours respectés et que des véhicules roulent sur le trottoir en bordure du dos d'âne, il propose que les bordures de trottoirs à cet endroit soient peintes en jaune.

Monsieur FOUGEROL fait part de la balade thermographique et il demande si les flyers peuvent être distribués dans les boîtes aux lettres.

Monsieur FOUGEROL fait part d'une dégradation du bitume autour d'un tampon d'assainissement à hauteur du n° 18 rue Michel Sicot.

Monsieur MARC informe qu'un trou s'est formé Route d'Ecluzelles vers Mézières, au niveau du croisement.

Mme BORGET demande si une bande blanche peut être peinte le long de la sente piétonne (CD 308-1) afin d'améliorer la visibilité.

Fin de la séance à 21h50

M. COCHELIN

Mme BORGET

M. LEHR

Mme PELLERIN

Mme LE CALVEZ

M. FOUGEROL

M. MARC

Mme SAINT VAL